

Observations du Bureau du taxi de Montréal (Marianne Bourque)

Dans le cadre de son étude d'impact de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (LTRPA), le BTM a compilé des données lui permettant d'identifier les enjeux. Certains étaient en lien avec la tarification, nous les partageons.

Autocollant

Depuis l'entrée en vigueur de la LTRPA, l'autocollant tarifaire de la CTQ n'a pas été mis à jour pour refléter l'augmentation des tarifs en lien avec la redevance de 0,90\$ avant taxes. Un 2^e autocollant a été ajouté pour expliquer la redevance. Toutefois, il semble y avoir une confusion auprès des clients et des chauffeurs de taxi œuvrant dans le bassin aéroportuaire. Dans le futur, la grille tarifaire et l'autocollant devraient refléter toute modification de tarifs.

Limousines

L'aéroport Montréal-Trudeau est pour l'industrie du taxi et des limousines l'un des meilleurs donneurs d'ouvrage de la métropole. L'abrogation de la grille tarifaire pour les transports effectués par limousine au départ de l'aéroport a causé l'abolition du service de transport de limousine sans réservation à l'aéroport en date du 15 mars 2021 pour une période indéterminée. Les responsables des limousines ont mentionné que l'absence d'encadrement tarifaire cause des dommages financiers importants aux chauffeurs de limousine. L'administration de l'aéroport est ouverte à la révision de la décision advenant que les conditions soient plus favorables. Il est recommandé de réintégrer la tarification pour les limousines au départ des aéroports.